
AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Plan d'alignement du chemin des Torpilleurs à Tancarville

Grand port fluvio-maritime de l'axe Seine

Il sera procédé **du lundi 13 décembre 2021 à 9h au 3 janvier 2022 à 17h**, soit pour une durée de vingt-deux jours consécutifs, à une enquête publique en vue de déterminer l'appartenance au domaine public du chemin des Torpilleurs sur le territoire de la commune de Tancarville.

Cette enquête se déroule sur le territoire de la commune de Tancarville.

L'autorité compétente pour prendre la décision de délimitation du domaine public maritime est le préfet du département de la Seine-Maritime.

Monsieur Max Martinez, conseiller technique, retraité, est désigné en qualité de commissaire enquêteur. Pendant toute la durée de cette enquête, les pièces du dossier d'enquête, ainsi qu'un registre d'enquête sont déposés à la mairie de Tancarville, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Le dossier est également consultable :

- sur le site internet de la préfecture de la Seine-Maritime (www.seine-maritime.gouv.fr)

- sur le site <http://lestorpilleurs-tancarville.enquetepublique.net>

- sur un poste informatique mis à disposition du public à la préfecture de la Seine-Maritime – Direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial – Bureau des procédures publiques, aux jours et heures habituels d'ouverture au public.

Pendant la durée de l'enquête, le public peut consigner ses observations et propositions sur le registre d'enquête.

Toute observation peut en outre être adressée par correspondance à l'attention du commissaire enquêteur:

- à l'adresse de la mairie de Tancarville – 6 Route Saint Romain – 76430 Tancarville

- par voie électronique, à l'adresse : lestorpilleurs-tancarville@enquetepublique.net

Les observations et propositions transmises par voie électronique sont tenues à la disposition du public, en consultation, et dans les meilleurs délais, sur le site internet du registre électronique <http://lestorpilleurs-tancarville.enquetepublique.net>

Le commissaire enquêteur assure quatre permanences afin de recevoir les observations du public à la mairie de Tancarville, aux jours et heures suivants:

- **Lundi 13 décembre 2021 de 14h à 17h**

- **vendredi 17 décembre 2021 de 15h à 18h**

- **mercredi 22 décembre 2021 de 9h30 à 12h30**

- **Lundi 3 janvier 2022 de 14h à 17h**

Toutes les informations relatives au dossier peuvent être demandées auprès de Mme Emmanuelle Haussy – emmanuelle.haussy@haropaport.com

A l'issue de l'enquête, toute personne intéressée pourra prendre connaissance du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur à la mairie de Tancarville, à la préfecture (direction de la coordination des politiques publiques et de l'appui territorial - Bureau des procédures publiques) et sur le site internet précité de la préfecture.

Le présent avis sera affiché à la mairie de Tancarville.